

R É S O L U T I O N
2024-005

SALAIRES PÉRIODES 24, 25 ET 26

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golf-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024 suivant la *Loi concernant la municipalité de la Côte Nord du golfe Saint-Laurent (11-12 ÉL. II, C. 97)* et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des dépenses suivantes :

Aéroport de Chevery

- Desjardins pour *voluntary retirement savings plan* (VRSP) pour le mois de novembre au montant de 2 181,40 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953604 payé par dépôt direct.
- Revenu Québec pour versement mensuel des salaires pour le mois de novembre au montant de 7 067,77 \$, dépenses à imputer aux postes budgétaires 953601 et 953603 payés par dépôt direct.
- Revenu Canada pour versement mensuel des salaires pour le mois de novembre au montant de 3 200,06 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953600 payé par dépôt direct.
- Desjardins pour VRSP pour le mois de décembre au montant de 3 272,10 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953604 payé par dépôt direct.
- Revenu Québec pour versement mensuel des salaires pour le mois de décembre au montant de 8 720,65 \$, dépenses à imputer aux postes budgétaires 953601 et 953603 payés par dépôt direct.
- Revenu Canada pour versement mensuel des salaires pour le mois de décembre au montant de 3 689,95 \$, dépenses à imputer au poste budgétaire 953600 payé par dépôt direct.

DE PRENDRE ACTE du paiement des salaires par dépôt direct :

- Pour le personnel de municipalité pour la période du 16 novembre au 29 novembre 2024 pour un total de 25 335,40 \$.
- Pour le personnel de l'aéroport pour la période du 16 novembre au 29 novembre 2024 pour un total de 7 561,35 \$.
- Pour le personnel de municipalité pour la période du 30 novembre au 13 décembre 2024 pour un total de 24 234,41 \$.
- Pour le personnel de l'aéroport pour la période du 30 novembre au 13 décembre 2024 pour un total de 9 438,17 \$.
- Pour le personnel de municipalité pour la période du 14 décembre au 27 décembre 2024 pour un total de 17 376,08 \$.
- Pour le personnel de l'aéroport pour la période du 14 décembre au 27 décembre 2024 pour un total de 7 337,68 \$.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président